



**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU 17 Mars 2021

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le 17 février 2021 à 19.30, à la salle de réunions (respect des règles sanitaires), s'est réunis :

- Mesdames et Messieurs Anne BROCHETTE, Eve REY, Daniel BARRAUD, Nathalie CROIZAT, Cécile REBILLARD, Sylvain DAFFLON, Charles Edouard DROUIN, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE, Monique BICA, Didier VEILLITH,

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Pouvoir(s) :

N° 2021-08 ► SIGALE : Adhésion à la compétence périscolaire optionnelle du SIGALE pour l'année scolaire 2021/2022.

Madame le Maire rappelle que l'adhésion à cette compétence périscolaire optionnelle permet, d'une part, aux familles de la commune de bénéficier prioritairement de l'action des mercredis du SIGALE, lorsqu'elle est mise en œuvre et, d'autre part, à la commune de bénéficier d'un service périscolaire autour de l'école, en termes d'animation et de mise à disposition d'intervenants.

Le conseil municipal se prononce favorable à l'adhésion de la commune à la compétence périscolaire optionnelle du SIGALE.

POUR 11

N° 2021-09 ► SIVOS Davayé Vergisson : Modification des statuts du SIVOS Davayé-Vergisson « extension de ses compétences en matière de restauration scolaire et constructions périscolaire »

Madame le Maire présente qu'il convient de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Davayé-Vergisson compte tenu de l'évolution de l'activité de l'EPCI vers des compétences dont le libellé n'est pas clairement formulé dans les statuts actuels, et de préciser certaines compétences.

Le Conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Davayé-Vergisson visant à étendre ses compétences en matière de « restauration scolaire » et de « constructions périscolaires (garderie cantine) » en précisant « la construction, l'aménagement, l'extension, la mise aux normes, l'entretien ou le fonctionnement des bâtiments et équipements relatifs aux activités scolaires et périscolaires (garderie, cantine).

POUR 11

N° 2021-10 ► Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon

Après avoir entendu lecture du rapport de Madame le maire qui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions détaillées ci-dessous dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par les articles L2223.13 et suivants du CGCT, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Le conseil municipal décide de reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon.

POUR 11

N° 2021-11 ► Avenant à la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire entre la commune / l'établissement et le CDG71

Madame le maire rappelle que la commune a conclu avec le centre de gestion de la fonction publique de Saône-et-Loire une convention en date du 21/09/2018 lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec ses agents.

Devant initialement prendre fin le 19 novembre 2020, l'expérimentation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 par le décret n°2020-1303 du 27 octobre 2020.

Le conseil municipal approuve le projet d'avenant de prolongation du terme prévu par la convention initiale jusqu'à la date du 31 décembre 2021.

POUR 11

N° 2021-12 ► Attribution 2021 des subventions communales

Le conseil municipal se positionne sur les montants et associations communales attributaires pour 2021, s'élevant pour un montant total de 3000 euros inscrit à l'article 6574.

POUR 11

Le Maire.